NOUVEAUX TARIFS

Propagation de la Foi: A partir du 1er octobre prochain, la cotisation pour recevoir les Annales individuellement est portée à 150 francs; l'inscription perpétuelle est portée à 3.000 francs; et enfin pour qu'un groupe de cotisants reçoive les Annales à faire circuler entre eux, le total de leur cotisation devra atteindre 300 francs.

Saint Pierre Apôtre : Aucun changement.

* *

Union missionnaire du Clergé

La Direction nationale de Paris nous fait connaître sa décision de « rétablir le règlement primitif qui est de fixer le prix de la cotisation à la valeur de l'honoraire de messe au 1^{er} janvier, dans le diocèse ».

Le 1er janvier, l'honoraire de la messe, en Anjou, était encore de 120 francs. C'est donc 120 francs que verseront, pour 1950, les membres de l'U. M. C. Quelques-uns d'entr'eux voudront bien se rappeler que

la cotisation 1949 était de 100 francs.

Remerciements aux confrères, membres perpétuels, qui ont versé dans le passé une cotisation libératoire, et qui veulent bien faire quelquefois une nouvelle offrande pour aider aux frais de la revue U. M. C.

Les versements sont à effectuer soit au directeur diocésain, M. Hédiard, supérieur du Séminaire; soit au secrétaire-trésorier, M. Leroy, 11, rue Cordelle : chèque postal Nantes c/c 459-88.

Congrès National Marial Ouverture d'une souscription nationale

Le VI° Congrès Marial National, qui se tiendra à Rennes du 4 au 9 juillet, sera le grand événement réligieux de cette année en France. La plupart des autres grandes manifestations de la foi catholique qui auraient pu être projetées en cette Année sainte ont été, en effet, ajournées au profit des pèlerinages qui, pendant des mois, vont transporter des milliers de français à Rome. Mais le culte de Notre-Dame ne pouvant que favoriser les principaux objectifs donnés par le Saint-Père à l'Année sainte, le Congrès Marial National aura lieu à sa date normale dans la capitale de la Bretagne.

Il importe donc qu'il soit à la mesure de la circonstance exceptionnelle où il survient et que la piété mariale de l'âme française puisse s'y exprimer comme il convient dans une année de particulière

ferveur.

C'est ce qu'ont compris le Comité National et la Comité Diocésain chargés de sa préparation.

Mais il est nécessaire qu'ils soient aides.

Ils le seront d'abord par la prière.

Ils doivent l'être aussi par la mise en œuvre des moyens matériels que nécessitent l'accueil des congressistes, d'immenses rassemblements de fidèles et l'éclat extérieur des cérémonies.

A ce effet, nous ouvrons une souscription nationale, comptant que beaucoup voudront, par leur générosité, exprimer, selon leurs possi-